



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 226 Sp 45

PV de la Commission Sportive du 21 mai 2024

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIE, Messieurs Norbert BARRAULT, Mickaël ROMOJARO.

Assiste : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Réserves

La commission prend note des réserves d'avant match non confirmées suivantes :

- Club de Sens FC concernant le match n°28132632
- Club de Vinneuf Courlon concernant le match n°28156335.

Match 27841203 du 18.05.2024 St Denis Les Sens 1 - Sens FC 2 U15 Départemental 2 Gp A

Réserve d'avant match déposée du club de Sens FC en date du 18 mai 2024 rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné BRIDE ERIC licence n°2300519236 Dirigeant responsable du club FC SENS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation sur l'ensemble des joueurs, du club US DIONYSIENNE ST DENIS L/SENS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés* ».

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la confirmation de réserve par le club de Sens FC en date du 18.05.2024, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'avant match du club de Sens FC recevable en la forme, en application du règlement des championnats jeunes – saison 2023/2024 - Article 160 :
« *Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements* ».
- Laisse la possibilité au club de Saint Denis Les Sens de fournir ses observations sur les faits susmentionnés, et ce pour le **lundi 27 mai 2024**, délai de rigueur.
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens FC de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Match 26506716 du 20.05.2024 Héry 1 – Sens Fc 3 Départemental 1

La commission prend note du courriel du club d'Héry en date du 21 mai 2024, indiquant qu'une réserve d'avant match a été déposée, puis la FMI signée par les capitaines et Monsieur Cilio DIAS, arbitre de la rencontre.

Réserve d'avant match déposée du club d'Héry en date 20 mai 2024 rédigée de la manière suivante : "*Je soussigné(e) MERTZEISEN MARC-ANTOINE licence n°841816255 Capitaine du club ETOILE SPORTIVE D'HERY formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs HUYUK VOLKAN, du club F.C. SENS, pour le motif suivant : la licence présentée par le joueur/les joueurs HUYUK VOLKAN a/ont été enregistré(s) après le 31 janvier.*"

La commission, vu les pièces au dossier,

- Demande à l'arbitre du match de confirmer qu'une réserve d'avant match a bien été posée par le club d'Héry, et ce pour le lundi 27 mai 2024, date impérative.
- Reporte sa réponse à la Réunion de la Commission sportive du 28 mai 2024.

Forfaits

Match 27828095 du 18.05.2024 Coulanges La Vineuse 1 – Aillant 3 U13 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant en date du 17.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Coulanges La Vineuse,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant 3 au bénéfice de l'équipe de Coulanges La Vineuse 1,
- Score : Coulanges La Vineuse 1 = 3 buts ; 3 points – Aillant 3 = 0 but, - 1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club d'Aillant (amende 6.11).

Monsieur Norbert BARRAULT n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27835873 du 18.05.2024 Auxerre Stade F 3 – Ent Florentinois F 1 U15 U13F Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'Entente du Florentinois en date du 17.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Auxerre Stade,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'Entente du Florentinois F 1 au bénéfice de l'équipe d'Auxerre Stade F 3,
- Score : Auxerre Stade F 3 = 3 buts ; 3 points – Entente du Florentinois F 1 = 0 but, - 1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de l'Entente du Florentinois (amende 6.11).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27841202 du 18.05.2024 Sens Jeunesse 2 – GJ Armançon 1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel de Madame Meryem OZ, Arbitre de la rencontre, indiquant l'absence de l'équipe de GJ Armançon,
- Compte tenu que ce forfait est le 4^{ème} de la saison,
- Dit l'équipe U15 de GJ Armançon en forfait général,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Les points acquis, les buts pour et contre de l'équipe U15 du GJ Armançon sont annulés, et l'équipe est classée dernière,
- Amende de 120€ pour forfait général jeunes après le 31 décembre au club de GJ Armançon (amende 6.19),

- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de GJ Armançon de 18.73€ (42 km AR X 0.446€) pour le remboursement des frais de déplacement de l'arbitre.

Match 27823263 du 18.05.2024 Monéteau Gurgy 1 – Courson 1 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Monéteau en date du 17.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Courson,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Monéteau Gurgy 1 au bénéfice de l'équipe de Courson 1,
- Score : Monéteau Gurgy 1 = 0 but ; -1 point – Courson 1 = 3 buts, 3 points,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Monéteau (amende 6.11),

Match 28080298 du 12.05.2024 Cheny 1 – Chevannes 1 Coupe Challenger Féminine

La commission,

- Prend note du mail du club de Cheny en date du 16.05.2024 retransférant leur courriel du 02.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Auxerre Stade,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats Séniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Cheny 1 au bénéfice de l'équipe de Chevannes 1,
- Score: Cheny 1 = 0 but – Chevannes 1 = 3 buts
- Dit l'équipe de Chevannes 1 qualifiée,
- Amende de 50€ pour forfait déclaré séniors au club de Cheny (amende 6.10),
- Annulation de l'amende de 30 € au club de Cheny pour non-envoi de la feuille de match papier/FMI (amende 5.25).

Match 28154899 du 19.05.2024 Sergines 1 – Briennon 1 Départemental 4 Phase 2

La commission,

- Prend note du mail du club de Briennon en date du 18.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Sergines,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats Séniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Briennon 1 au bénéfice de l'équipe de Sergines 1,
- Score : Sergines 1 = 3 buts ; 3 points – Briennon 1 = 0 but ; - 1 point
- Amende de 50€ pour forfait déclaré séniors au club de Briennon (amende 6.10),

Match 28156350 du 19.05.2024 Aillant 2 – Vergigny St Flo P. 2 Départemental 4 Phase 2

La commission,

- Prend note du mail du club d'Aillant en date du 17.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Vergigny St Flo Port.
- En application de l'article 19 du règlement des championnats Séniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant 2 au bénéfice de l'équipe de Vergigny St Flo Port 2,
- Score: Aillant 2 = 0 but ; - 1 point – Vergigny St Flo Port 2 = 3 buts ; 3 points,
- Amende de 50€ pour forfait déclaré séniors au club d'Aillant (amende 6.10)

Forfait Général U18 Villeneuve sur Yonne

La commission,

- Prend note du courriel du club de Villeneuve sur Yonne en date du 21.05.2024,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats Jeunes,
- Dit l'équipe U18 de Villeneuve sur Yonne en forfait général en championnat,
- Amende de 120€ au club de Villeneuve sur Yonne pour forfait général Jeunes après le 31/12 (amende

6.19).

Match 28156345 du 26.05.2024 Champs sur Yonne 2 – Magny 3 Départemental 4

La commission,

- Prend note du mail du club de Magny en date du 21.05.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Champs sur Yonne,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats Séniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Magny 3 au bénéfice de l'équipe de Champs sur Yonne 2,
- Score: Champs sur Yonne 2= 3 buts ; 3 points – Magny 3 = 0 but ; - 1 point
- Amende de 50€ pour forfait déclaré séniors au club de Magny (amende 6.10),

Changements dates, horaires, terrains

Match 27826953 du 18.05.2024 Sens Franco Port. 1 – Ent Florentinois 1 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'Entente du Florentinois de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 mai 2024 à 15h00.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27841151 du 25.05.2024 Paron 2 – AJ Auxerre 3 U15 Départemental 1

La commission,

- En raison de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 25 mai 2024 à 16h00 sur le terrain Bruno BOURBON.

Match 27823265 du 25.05.2024 Toucy Diges Pourrain 1 – Héry 2 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Toucy en date du 20 mai 2024,
- Donne ce match à jouer le 25 mai 2024 à 14h00 sur le terrain de Saints en Puisaye.

Match 26508099 du 26.05.2024 Toucy 2 – Avallon 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon FCO via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu du fait que ce match est l'avant dernière journée de la saison,
- Compte tenu du fait qu'il est interdit de reporter les deux dernières rencontres du championnat,
- Maintient ce match à sa date initiale, le 26 mai 2024 à 15h00.

Match 28156356 du 26.05.2024 St Julien Charny 1 – Vergigny St Flo Port. 2 Départemental 4

La commission,

- Prend note de la demande du club de Vergigny via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu du fait que ce match est l'avant dernière journée de la saison,
- Compte tenu du fait qu'il est interdit de reporter les deux dernières rencontres du championnat,
- Maintient ce match à sa date initiale, le 26 mai 2024 à 15h00.

Match 28156354 du 26.05.2024 Serein As 2 – Aillant 2 Départemental 4

La commission,

- Prend note de la demande par mail du 21.05.2024 du club de Serein As de modifier le lieu et l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 mai 2024 à 12h30 sur le terrain de Ligny Le Châtel.

Match 27843549 du 02.06.024 Cheu 1 – Aillant 1 Départemental Féminin à 8

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Chéu d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 2 juin 2024 à 10h00 sur le terrain d'Aillant.

Match 26509317 du 26.05.024 St Georges 2 – Magny 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'inversion du lieu de la rencontre lors de la phase aller,
- Donne ce match à jouer le 26 mai 2024 à 12h30 sur les installations de Magny.

Match 27841148 du 25.05.024 Magny Quarré Moux 1 – Joigny 1 U15 Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel en date du 21 mai du club de Magny indiquant le changement de terrain pour cette rencontre,
- Donne ce match à jouer le 25 mai 2024 à 16h00 sur les installations de Magny.

Match 28156355 du 26.05.024 Asquins Montillot 2 – Varennes 3 Départemental 4

La commission,

- Prend note du courriel en date du 21 mai du club d'Asquins Montillot indiquant le changement de terrain pour cette rencontre,
- Donne ce match à jouer le 26 mai 2024 à 15h00 sur le terrain de Montillot.

Feuilles de match non parvenues

Match 27828094 du 18.05.2024 Chevannes 1 – Diges Pourrain 2 U13 Départemental 3 Gp C

La commission, vu les pièces au dossier,

- Demande au club de Chevannes de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce par retour pour lundi 27 mai 2024, date impérative.

FMI

Match 27828093 du 15.05.2024 Saint Fargeau 3 – Chevannes 1 U13 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : St Fargeau 3 = 3 / Chevannes 1 = 1.

Match 27842334 du 18.05.2024 Sens FC 2 – AJ Auxerre 2 U13 Départemental 1

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Sens FC 2 = 1 / AJ Auxerre 2 = 9.

Match 28014011 du 18.05.2024 Sergines Thorigny St Julien 1 – Fontaine St Clément 1 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Sergines Thorigny St Julien 1 = 6 / Fontaine St Clément 1 = 5.

Match 28132635 du 18.05.2024 Paron FC – Magny Coupe de l’Yonne U15

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat : Paron FC = 8 / Magny = 0.

Match 27821039 du 20.05.2024 Ent. Toucy Diges Pourrain 1 – Chablis 1 U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat : Ent. Toucy Diges Pourrain 1 = 4 / Chablis 1 = 0.

Match 26509303 du 19.05.2024 St Georges 2 – Courson 1 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat St Georges 2 = 2 / Courson 1 = 1.

Match 26508937 du 19.05.2024 Asquins Montillot 1 – Andryes Chatel 1 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat Asquins Montillot = 2 / Andryes Chatel = 0.

Match 28156353 du 19.05.2024 Vermenton 2 - Asquins Montillot 2 Départemental 4

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat Vermenton 2 = 5 / Asquins Montillot 2 = 1.

Match 28156341 du 19.05.2024 Champs sur Yonne 2 – Serein HV 1 Départemental 4

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat Champs sur Yonne 2 = 10 / Serein HV 1 = 1.

Match 28156351 du 19.05.2024 Varennes 3 – ECN 3 Départemental 4

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat Varennes 3 = 4 / ECN 3 = 1.

Match 28156352 du 19.05.2024 St Julien Charny 1 – Serein AS 2 Départemental 4

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat St Julien Charny 1 = 1 / Serein As 2 = 1.

Match 28156335 du 19.05.2024 Vinneuf 2 – Sens Jeunesse 2 Départemental 4

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat Vinneuf 2 = 2 / Sens Jeunesse 2 = 2.

Match 28156339 du 19.05.2024 UF Tonnerrois 2 – Magny 3 Départemental 4

La commission

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d’échec FMI,
- Enregistre le résultat UF Tonnerrois 2 = 4 / Magny 3 = 0.

Coupes

½ FINALES COUPE DE L'YONNE U18

Les matchs sont à jouer **le samedi 8 juin** sur le terrain du premier nommé :

- FONTAINE SENS FP MALAY contre APPOIGNY
- JOIGNY contre PARON

La commission demande aux clubs de Joigny et Fontaine de trouver, en accord avec les clubs adverses, une nouvelle date pour jouer leur journée de championnat prévue à cette date. La date est à communiquer à la commission pour lundi 27 mai dernier délai.

½ FINALES COUPE CHALLENGER U18

Les matchs sont à jouer **le samedi 1^{er} juin** sur le terrain du premier nommé :

- TOUCY contre CHAMPS SUR YONNE
- HÉRY contre BRIENON

½ FINALES COUPE DE L'YONNE U15

Les matchs sont à jouer **le samedi 8 juin** sur le terrain du premier nommé :

- TOUCY contre SENS FC
- STADE AUXERROIS contre PARON

La commission demande aux clubs de TOUCY et STADE AUXERROIS de trouver, en accord avec les clubs adverses, une nouvelle date pour jouer leur journée de championnat prévue à cette date. La date est à communiquer à la commission pour lundi 27 mai dernier délai.

½ FINALES COUPE CHALLENGER U15

Les matchs sont à jouer **le samedi 1^{er} juin** sur le terrain du premier nommé :

- ECN AFCO contre HÉRY
- CHARBUY FLEURY contre AILLANT

RAPPEL : COUPE DE L'YONNE U15 U13 F

La commission en lien avec la commission technique programme un tour de coupe le 1^{er} juin 2024 à 10h00.

2 plateaux de 4 équipes sont programmés :

- Au stade Auxerrois : Auxerre stade U13F, Auxerre Stade U15F, Toucy-Saints, GJ Armançon
- A Sens FC : Sens Fc-Paron, Joigny, Entente du Florentinois, Vinneuf.

L'équipe gagnante de chaque plateau sera qualifiée pour la finale du 15 juin 2024

RAPPEL : CHALLENGE U13 ÉLITE

½ finales le 1^{er} juin : AVALLON contre AJA et STADE AUXERROIS contre APPOIGNY

Divers

Match 27835866 du 11.05.2024 Entente du Florentinois F 1 – Joigny F 1 U15 U13 F Départemental 2

La commission,

- Prend note du courriel reçu du club de Joigny indiquant s'être déplacé à Saint Florentin pour le match, tandis que l'équipe recevante ne s'est pas présentée,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de l'Entente du Florentinois de 73.59€ (3 véhicules x 55 km A/R x 0.446€) pour en créditer le compte de Joigny,

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 28154859 du 19.05.2024 Gurgy 1 - Entente du Florentinois 1 Coupe de l'Yonne Séniors

La commission,

- Prend note du courriel reçu du club de Gurgy indiquant la présence de Monsieur Didier DEMOLINER (licence n°871812583) comme délégué lors de la rencontre,
- Précise que Monsieur Didier DEMOLINER était bien indiqué sur la feuille de match en tant que Responsable Sécurité Adjoint.

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 26.05.2024 12h30, Entente du Florentinois 2 contre Charbuy Fleury 1 Départemental 2
➤ **M. Éric SCIAUD**
- Match du 26.05.2024 15h00, Champs sur Yonne 1 contre Héry 1 Départemental 1
➤ **M. Benjamin BOUGAULT**
- Match du 26.05.2024 15h00, Malay le Grand 1 contre Appoigny 2 Départemental 2
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match du 26.05.2024 15h00, Stade Auxerrois 3 contre Auxerre SC 1 Départemental 2
➤ **M. Adelino DAS NEVES**

Fin de la réunion : 19h30.

Le Président de séance – Monsieur Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.. »